



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS
04.32.44.89.31
l.deschamps@cdg84.fr

Circulaire n°24-29

Objet : Promotion Interne 2024 – Mouvements de personnels

Avignon, le 28 juin 2024

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

La promotion interne est une voie dérogatoire au concours permettant à un fonctionnaire d'accéder à un cadre d'emplois de catégorie supérieure.

Le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est limité par des quotas, définis par les statuts particuliers des cadres d'emplois concernés. Il est calculé par le CDG 84 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

Les listes d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 seront établies par la Commission d'élus du CDG 84 qui siègera le 12 septembre 2024. Le nombre de postes susceptibles d'être pourvus à l'échelle départementale sera défini en fonction des nominations comptabilisées par le Pôle Appui aux collectivités du Centre de gestion FPT 84 par cadres d'emplois des différentes filières intervenus **entre le 1^{er} septembre 2023 et le 1^{er} septembre 2024.**

A ce jour, toutes les collectivités ne nous ont pas retourné leurs effectifs et mouvements de personnels.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous indiquer, grâce aux imprimés ci-joints, tous les mouvements de personnels (nominations stagiaire, mutations externes, détachements dans la collectivité, intégrations directes, titularisations d'un travailleur en situation de handicap) intervenus ou prévus entre le 1^{er} septembre 2023 et le 1^{er} septembre 2024 dans votre collectivité/établissement, **ainsi que les effectifs au 31 décembre 2023, pour chaque cadre d'emplois de catégorie A et B accessible par la voie de la promotion interne.**

Le Pôle Appui aux collectivités reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



MOUVEMENTS DE PERSONNEL
(catégories A et B accessibles à la promotion interne)
du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024

[Joindre les arrêtés](#)

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT :

NOM prénom	Grade	Mode de recrutement nomination stagiaire suite à concours, mutation externe, détachement dans la collectivité, intégration directe dans la collectivité, titularisation d'un travailleur en situation de handicap	Date d'effet

Document à retourner au Pôle Appui aux collectivités - carriere@cdg84.fr

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2023
(catégories A et B accessibles à la promotion interne)

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT :

Cadre d'emplois	Effectif fonctionnaires en activité ou en détachement dans la collectivité au 31/12/2023	Effectif agents contractuels de droit public en CDI au 31/12/2023
Attaché		
Rédacteur		
Ingénieur		
Technicien		
Animateur		
Directeur de Police Municipale		
Chef de service de Police Municipale		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique		
Professeur d'enseignement artistique		
Conservateur du patrimoine		
Attaché de conservation du patrimoine		
Bibliothécaire		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
Conseiller des APS		
Educateur des APS		
Conseiller socio-éducatif		

Document à retourner au Pôle Appui aux collectivités - carriere@cdg84.fr